



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 14 mars 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Revente d'immeubles préemptés par la Municipalité de Lausanne : quels impacts sur les loyers futurs et quelle qualité d'assainissement énergétique ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place dans les DDP des dispositions exigeant la réalisation d'un assainissement énergétique permettant d'atteindre la note A ou B sur l'échelle CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments), voire C en fonction des contraintes patrimoniales.»

« Le Conseil communal souhaite qu'une partie des surfaces habitables des immeubles en vente soit destinée de manière privilégiée à des coopératives d'habitants.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze mars deux mille vingt-trois.

La présidente

Le secrétaire

